

*"L'environnement est la clé d'une meilleure santé"*  
Organisation Mondiale de la Santé, 1999



## EDITO

par Françoise Noars  
Directrice de la DREAL  
Auvergne-Rhône-Alpes

La qualité de notre environnement, l'air que nous respirons, l'eau et les aliments que nous ingérons, le bruit auquel nous sommes exposés, influent directement sur notre santé.

Dès 2004, le Gouvernement mettait en place un premier plan national pluriannuel "santé environnement". Le troisième plan national a été adopté en 2015. Chacun des plans nationaux doit ensuite être décliné au niveau régional, dans des actions concrètes, issues des enjeux locaux.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes s'est impliquée tout au long de l'année 2017 aux côtés du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) et de l'Agence régionale de la Santé (ARS), dans l'élaboration du 3<sup>ème</sup> Plan Régional Santé Environnement (PRSE), avec une préoccupation majeure : la territorialisation. Ce PRSE 3 sera adopté dans les prochaines semaines.

Dix-neuf actions pourront ainsi être mises en œuvre jusqu'en 2021, au plus près des territoires et des citoyens. Ce premier numéro de la lettre d'information "environnement-santé" du SPPPY traduit la volonté de territorialisation du plan pour une meilleure appropriation par chacun des acteurs : revenant sur l'actualité nationale et régionale, il met en évidence le rôle capital des collectivités, des associations, et de l'ensemble des citoyens dans des actions qui doivent permettre à chacun de vivre dans un environnement favorable à la santé.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

## • NUMÉRO 1 • MARS 2018

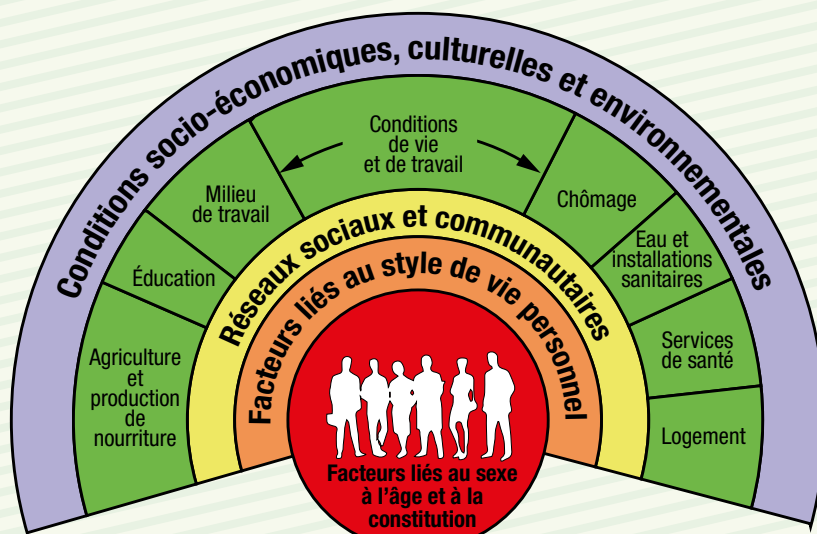
Cette lettre a pour objectif d'aborder périodiquement les thématiques liées à l'environnement et à la santé, à la fois dans la région Auvergne-Rhône-Alpes mais également plus localement, en Isère et dans l'agglomération grenobloise, afin de mettre en avant des initiatives locales dans ce domaine et de partager les retours d'expérience.

## QU'EST CE QUE LA SANTÉ ENVIRONNEMENT ?

L'impact environnemental sur la santé a été officiellement reconnu en 1994 à l'occasion de la Conférence d'Helsinki, donnant lieu à une définition de la notion de santé-environnement par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) :

*"La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures".*

Plus simplement, le schéma ci-dessous illustre l'influence de l'ensemble des déterminants de santé dans la vie des citoyens.



Source : Dahlgren and Whitehead, 1991

# LES SOURCES DU “PRSE 3” AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le PNSE 3 2015 - 2019, qui compte **34 objectifs** et **107 mesures** :  
<http://solidarites-sante.gouv.fr>

Les précédents plans des deux régions

L'état des lieux régional en santé environnement réalisé en 2016 par l'ORS et le CEREMA

Les travaux et propositions des groupes de travail

## ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES

- Interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les collectivités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (voir page 3)
- Transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux intercommunalités d'ici 2020.

## ACTUALITÉS NATIONALES ET RÉGIONALES

- Etats généraux de l'Alimentation : charte d'engagement le 18 novembre 2017
- Assises nationales de la mobilité (sept à déc 2017) : <https://www.assisesdelamobilitte.gouv.fr/>
- Retour d'expérience des villes-santé sur la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les ERP recevant des enfants (juin 2017).

## ELABORATION DU “PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT 3” AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Depuis janvier 2017, l'ensemble des acteurs de la santé-environnement (habitants, collectivités, associations, services de l'Etat...) dans la région Auvergne-Rhône-Alpes travaillent à l'élaboration du PRSE 3, qui couvrira la période 2017-2021.

Déclinaison du Plan National Santé Environnement 3 et faisant suite aux plans précédents (PRSE 1 et 2 des anciennes régions Auvergne et Rhône-Alpes), le futur PRSE 3 sera essentiellement axé autour de deux objectifs stratégiques :

- faire progresser la promotion de la santé au niveau régional,
- réduire les inégalités territoriales de santé liées à l'environnement.

L'approche globale retenue a pour but de promouvoir un environnement toujours plus favorable à la santé, ce qui implique :

- de mieux comprendre les facteurs environnementaux qui impactent la santé en fonction des territoires,
- de développer les compétences en santé environnement (en informant, formant et éduquant),
- de lutter contre les expositions et prévenir les risques,
- et de favoriser la construction d'un environnement favorable à la santé, en donnant à chacun les clés pour agir sur sa propre santé.

En somme, il s'agit de considérer l'environnement et la santé comme deux composantes indissociables.

**Au-delà de ces objectifs généraux, il est marqué par une volonté d'association des acteurs locaux et de renforcement des dynamiques territoriales et des liens avec les collectivités.**

## CALENDRIER

**Les travaux d'élaboration du PRSE 3 ont été lancés lors de la Conférence régionale santé environnement du 26 janvier 2017, puis six groupes de travail ont été mis en place avec pour objectif de faire émerger les futures fiches action.**

Les fiches nées de ces travaux, au nombre volontairement limité de 19 (contre 74 mesures dans le PRSE 2 Rhône-Alpes), ont été présentées lors de la seconde Conférence régionale du 13 septembre 2017 (voir ci-dessous).

Le projet de plan a été proposé à la consultation à l'automne 2017 pour une validation par le préfet de région programmée début 2018.



## LA DEUXIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE SANTÉ ENVIRONNEMENT

**La deuxième conférence régionale santé-environnement s'est tenue le mercredi 13 septembre 2017 à l'Espace Tête d'Or à Lyon-Villeurbanne.**

La journée a été introduite par le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes. La matinée a été consacrée à la présentation synthétique de l'état d'avancement du projet de PRSE3, et à des témoignages de porteurs d'actions déjà en place, qui rejoignent la logique du projet de PRSE3. L'après-midi a consisté en des échanges participatifs permettant de consolider le projet de plan et de préfigurer les partenariats nécessaires au portage et à la mise en œuvre du plan.

Cette journée a été l'occasion de revenir sur les fiches action ayant émané des groupes de travail : parmi les dix-neuf fiches, nous citerons notamment “soutenir les acteurs régionaux de l'éducation à la santé environnement par la mise en place d'une plateforme de ressources”, “favoriser la mise en oeuvre d'actions locales d'éducation à la santé environnement”, “améliorer la qualité de l'air extérieur” ou encore “favoriser l'implication de la population dans les décisions relatives à la santé environnement”.

Les dix-neuf fiches sont consultables à l'adresse suivante :  
<http://www.auvergne-rhone-alpes.prse.fr>

Cette journée fut également marquée par une forte participation des associations iséroises et de plusieurs élus de l'agglomération grenobloise.





# L'ENVIRONNEMENT SANTÉ SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE : initiatives et expériences locales

Les travaux de la commission environnement-santé du SPPPY peuvent couvrir un champ très large, s'étendant à l'ensemble des interactions entre environnement et santé. Dès lors, les témoignages et initiatives présentés ci-après n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils ont été retenus car répondant à l'actualité ou à des évolutions réglementaires significatives.

L'ensemble des témoignages fait l'objet de plus de détails sur le site du SPPPY : [www.spppy.org](http://www.spppy.org), rubrique Boîte à outils en environnement-santé.



## VERS DES CANTINES REBELLES ?

**Le bio à la cantine, c'est à peine 3,2% des achats alimentaires en 2016 en France sur l'ensemble de la restauration collective, alors que l'attente de qualité des citoyens n'a jamais été aussi forte, et que le lien entre santé et alimentation est largement démontré.**

Certaines collectivités agissent pourtant pour une alimentation plus saine dans les restaurants collectifs, et en particulier dans les cantines scolaires. Elles se sont ainsi regroupées dans le "**Club des territoires**", réseau national des cantines bio, mis en place par l'association **Un Plus Bio** (<http://www.unplusbio.org/>). Cette association, créée en 2002, a pour objectif de favoriser la mise en place d'une restauration collective "**bio, locale, saine et juste**", et regroupe à la fois des collectivités déjà passées en 100% bio et d'autres simplement intéressées par la démarche. Parmi les adhérents locaux, on trouvera par exemple le Parc Naturel Régional du Vercors et son programme "**Alimentation, santé, territoires**", le Conseil départemental de l'Isère, ou encore la ville de Grenoble.

En charge de 9 500 repas quotidiens dans ses 54 restaurants scolaires, la ville de Grenoble propose la moitié de ses repas bio et/ou locaux, comme l'explique Romain Giroud, le diététicien en charge de l'élaboration des menus pour les restaurants grenoblois. "Le plan d'actions vers une restauration collective éco-responsable s'articule en trois axes : l'introduction d'une alimentation bio et locale, de saison ; un travail sur la réduction de la part de viande et de poisson, avec l'objectif de miser sur la qualité et la diversification alimentaire ; et enfin, la réduction des déchets et du gaspillage alimentaire grâce à la participation des messagers du tri de Grenoble Alpes Métropole".

Grenoble travaille notamment avec **Manger Bio Isère**, une plateforme de mise en relation avec des producteurs locaux, et **Corabio**, la coordination Bio dans la région Rhône-Alpes. La ville doit faire face à certaines difficultés, comme l'impossibilité de préciser le facteur "local" dans les marchés publics, mais arrive néanmoins à proposer 50 % d'alimentation bio et/locale dans ses cantines scolaires.

En janvier 2018, le film "**Zéro phyto, 100% bio**" réalisé par Guillaume Bodin, est sorti dans les salles. Il est l'illustration parfaite qu'à l'instar de certaines collectivités du territoire, il est possible d'aller progressivement vers une alimentation bio et locale dans les restaurants scolaires. **Les Victoires des cantines rebelles**, qui ont regroupé le 15 novembre 2017 à Paris l'ensemble des adhérents à l'association Un Plus Bio, sont également l'illustration de ces possibilités pour les collectivités.



## SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

**Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires devront obligatoirement faire l'objet d'une surveillance de la qualité de leur air intérieur.**

**Les polluants en cause sont principalement chimiques** (composés organiques volatils dont le formaldéhyde, monoxyde de carbone, benzène, ...) ou **bio contaminants** (moisissures, bactéries), mais sont également concernés les particules et le radon. Les effets connus sont notamment respiratoires et neurologiques, et ils ne sont pas spécifiques des polluants détectés, mais dépendent de la durée d'exposition, de l'âge et de la vulnérabilité de la personne. Or, dans les ERP, les durées d'exposition sont longues. Nous passons en effet près de 80 % de notre temps dans des lieux clos, souvent insuffisamment ventilés et aérés, ce qui crée un confinement excessif et peut générer des effets nuisibles. On peut illustrer les effets respiratoires et cutanés de cette qualité de l'air par l'étude de l'INSERM : <http://presse.inserm.fr/qualite-de-lair-interieur-et-sante-respiratoire-a-lecole/1712>

**La qualité de l'air intérieur dans les ERP est donc un enjeu majeur de santé.** Le dispositif réglementaire mis en place comporte une évaluation des moyens d'aération qui peut être effectuée par les services techniques de l'établissement, mais également la mise en oeuvre (au choix) d'une campagne de mesures de polluants par un organisme accrédité, ou d'une autoévaluation de la qualité de l'air. Pour cela, le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a édité un guide pratique, permettant d'établir un plan d'action pour l'établissement. Il donne des informations sur les sources de dégradation de la qualité de l'air intérieur, l'identification de bonnes pratiques à mettre en oeuvre, et les investigations complémentaires à engager (outils météorologiques). Il est téléchargeable : <https://kits.qai-ecoles-creches.fr>

Suite à ces évolutions réglementaires et à ces premières échéances, les collectivités, et notamment les communes doivent désormais agir pour surveiller et améliorer la qualité de l'air intérieur. La **ville de Grenoble** a engagé des actions en ce sens depuis 2012, puis a concrétisé cette volonté au sein du Plan Municipal de Santé 2016-2020 et du plan Ecoles 2015-2021. Aujourd'hui, trois axes sont mis en avant pour mieux intégrer la qualité de l'air intérieur dans les actions de la ville :

- mettre en oeuvre le programme d'action dans les écoles, conformément aux obligations réglementaires ;
- progresser dans les modes constructifs, notamment grâce à l'expérimentation Manag'R (réalisée dans le cadre d'un appel à projet ADEME) qui se propose de prendre en compte la qualité de l'air dans les chantiers ;
- et enfin, limiter les intrants d'origine chimique en introduisant des clauses sanitaires dans les marchés publics.

Pour que cette problématique et cette obligation de surveillance soient prises en compte, en plus du guide pratique édité par le Ministère, de nombreux relais d'information sont disponibles : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, bien sûr, mais également l'ALEC, l'ADEME, l'association SERA... Cette problématique fera également l'objet d'une fiche dédiée dans le futur PRSE 3. Toutes ces mesures devraient permettre d'informer et de sensibiliser un maximum de collectivités sur ces nouvelles obligations.

## LE SPPPY

Instance permanente d'information, d'échanges et de concertation dans le domaine de l'environnement et des risques, ses missions consistent à améliorer la connaissance et l'échange d'informations entre les différents membres, développer des actions concertées pour améliorer la portée de certaines actions réglementaires, travailler sur des champs non couverts par la réglementation et répondant à des besoins spécifiques locaux, contribuer à l'information du public, à la prise en compte de ses attentes et plus généralement au partage de la connaissance et des compétences dans les différents domaines auxquels il choisit de s'intéresser. Il est co-présidé par le préfet de l'Isère et une personnalité publique locale.

### Il compte cinq commissions thématiques :

- Risques majeurs
- Qualité des milieux et biodiversité
- Air-énergie-climat
- Environnement-santé
- Aménagement du territoire et économie durables

> plus d'infos. : <http://www.spppy.org>



## LA COMMISSION ENVIRONNEMENT-SANTÉ :

Cette commission a officiellement été mise en place lors de la plénière du SPPPY le 8 décembre 2016, sur la base des travaux et réflexions issus du séminaire du 27 mai 2016. En 2017, deux rencontres ont été organisées (le 6 juillet et le 13 novembre).

## COMITÉ ÉDITORIAL :

Nous remercions l'ensemble des membres du comité éditorial (Association des maires de l'Isère, ARS, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, Conseil de développement du Grésivaudan, DREAL, Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, SERA).

Si vous voulez nous rejoindre et/ou suggérer des thèmes / témoignages pour les prochains numéros, n'hésitez pas à contacter le SPPPY.

## EN ROUTE POUR LE ZÉRO PHYTO DANS LES COLLECTIVITÉS

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des structures publiques, à savoir communes, départements, régions et établissements publics.**

Des initiatives sont déjà en place depuis de nombreuses années, à l'instar de la démarche "Terre saine, communes sans pesticides" et des "Territoires à énergie positive" qui montrent que la gestion des espaces publics sans pesticides est possible à coûts constants. Pour cela, la mobilisation des élus, l'implication des agents des services en charge des espaces verts et de la voirie et l'association des habitants sont nécessaires.

Certaines collectivités sont ainsi passées en gestion "zéro phyto" depuis de nombreuses années. C'est le cas de Jarrie, commune du Sud Grenoblois, qui explique s'être engagée dans la démarche dès 2000. Pour cela, la mairie a fait l'acquisition d'un broyeur et d'un désherbeur thermique, et a également mené un travail de formation des agents du service environnement pour faire évoluer leurs pratiques. De plus, depuis plus d'une quinzaine d'années, les services techniques et environnement organisent différemment la tonte des espaces verts en fonction de la fréquence de leurs usages. Les lieux très fréquentés, comme les terrains de sport, sont tondues très régulièrement. Les lieux très peu fréquentés ne sont fauchés qu'à la fin de l'été.

Mais la transition vers le zéro phyto doit également être l'occasion d'une sensibilisation des citoyens. Les habitants n'ont en effet pas toujours en tête que si la faune et la flore s'installent, c'est justement la preuve que l'environnement est sain; et que la pousse des herbes ne signifie pas un abandon des espaces. Pour cela, des initiatives comme celle de l'association **Gentiana** existent : elles ont pour objectif de faire (re)découvrir la nature en ville aux habitants. Plus d'infos. : <http://www.gentiana.org>



Numéro 1 – Mars 2018

Secrétariat du SPPPY

Unité départementale de l'Isère

Direction régionale de l'environnement,

de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

44, avenue Marcelin Berthelot

38030 GRENOBLE Cedex 2

Standard : 04 76 69 34 34

[secretariat.spppy@developpement-durable.gouv.fr](mailto:secretariat.spppy@developpement-durable.gouv.fr)

[corinne.thievent@developpement-durable.gouv.fr](mailto:corinne.thievent@developpement-durable.gouv.fr)